



Compte rendu du CTL du 4 novembre 2016

En plus des suppressions d'emplois la densification des bureaux...

Section Gironde

La densification des locaux occupés par la DRFIP, voilà dans quoi notre Direction s'engage désormais avec ferveur pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques. Traduite par une note de France Domaine dans le cadre de la politique immobilière de l'État et du rendement d'occupation des surfaces, la cible à atteindre est de 12m² de surface utile nette par poste de travail. Mais ce ratio intégrant les salles de réunion et autres salles annexes de travail, pour FO-DGFIP on se dirige ainsi vers un entassement des agents.

Installation immobilière des missions de la DRFIP 33 aux 3ème, 5ème et 6ème étages de Mériadeck

S'inscrivant pleinement dans cette politique de rationalisation des surfaces, la Direction nous a informé du rapatriement des services du Champ de Mars dans l'immeuble de la Direction de Mériadeck prévu pour mars 2017.

Ceci ayant pour conséquence la réinstallation d'une partie des services implantés à la Direction. FO-DGFIP a dénoncé la précipitation des opérations et la non-présentation « pour avis » devant le CHSCT de la réinstallation des collègues de Mériadeck au lieu d'une simple « information ». En outre, il semblerait aujourd'hui que les plans présentés n'aient pas été totalement respectés. Pour la Direction cette présentation « pour avis » devant le CHSCT ne se justifie pas, ce que conteste FO-DGFIP compte tenu du nombre d'agents concernés. Mais la Direction a indiqué que la réinstallation des collègues du Champ de Mars serait, elle, présentée pour « avis » au CHSCT.

Evolution des projets de fusion des SPF de Lesparre/Bordeaux III et de La Réole/Libourne

Expérimentatrice pour le basculement des bases FIDJI sur un serveur national, la Gironde diffère ces projets de fusion pour 2018.

Ainsi, la fusion des bases FIDJI va permettre au SPF de la Réole de travailler à distance pour le SPF de Bordeaux III dès le 1/1/2017. Si la Direction a indiqué que la fusion des SPF de La Réole et de Libourne était toujours envisagée FO-DGFIP émet les plus grandes réserves quant à l'aboutissement de ce projet. Le SPF de Libourne, après la Disparition de celui de Lesparre et de La Réole,

serait alors le seul hors Bordeaux à subsister... Nous en doutons fortement.

Quant au SPF de Lesparre il sera transféré à la cité administrative au 1/9/2017, afin, selon la Direction, de pourvoir plus facilement les emplois dans le cadre du mouvement annuel de mutation, avant la fusion concrète en 2018 avec le SPF Bx III.

Pour FO-DGFIP, la réduction du maillage territorial est là aussi en marche et on se dirige vers un seul SPF départemental.

Quant à l'accès direct des notaires au fichier immobilier dont les modalités restent à définir, FO-DGFIP s'inquiète du devenir des missions du SPF, notamment en matière de réquisitions.

Déménagement du SPF de Lesparre au CDFP Fouchou Lapeyrade

Alors qu'il y a quelques mois, le SPF de Lesparre a déménagé dans des locaux disponibles de l'immeuble de la trésorerie, c'est retour case départ! La Direction nous a informé de son intention de rapatrier ce service au 1/01/2017 dans l'HDF au motif du petit nombre d'agents restant. De plus, la trésorerie sera également fermée au 1/01/2017...

FO-DGFIP a fait part de son opposition à cette décision. Nous refusons que les agents soient réintégrés dans un bâtiment amianté. Cela pose d'ailleurs la question de l'aboutissement du projet de construction du nouvel HDF de Lesparre. La Direction affirme que les crédits sont débloqués mais le SIP/SIE intégrera-t-il réellement ce bâtiment? Les suppressions d'emplois et les restructurations s'enchaînant FO-DGFIP doute à ce jour du maintien en l'état du SIP/SIE de Lesparre.

Constitution du PELP départemental

La Direction termine la départementalisation de l'évaluation des locaux professionnels au 1/9/2017. Le pôle aura un effectif de 7 ETP (Equivalents Temps Plein) et sera piloté par la responsable du CDIF Bordeaux. 3 emplois de cadre C seront attribués au PELP à compter du 1/9/2017, par prélèvement d'1 emploi au SIP du Bouscat, 1 emploi au SIP de Libourne et 1 emploi au secteur foncier de Bordeaux.

FO-DGFIP a dénoncé le prélèvement d'emplois catégorie C dans les SIP du Bouscat et de Libourne déjà déficitaires. Dans sa réponse, la Direction a fait preuve d'un optimisme délirant voire déplacé pour justifier le prélèvement dans ces 2 SIP déficitaires en « C » en misant sur le prochain mouvement de mutations pour faire le plein d'agents.

Quant au périmètre des agents concernés par ce transfert il s'agit, pour la Direction, des collègues exerçant les missions cadastrales dans ces SIP, qui pourront suivre la mission.

FO-DGFIP s'est étonné que tous les agents des SIP en question ne fassent pas partie du périmètre. En effet, lors de la fusion CDI/CDIF il était question de polyvalence et l'ensemble des agents devaient prendre en charge tant les missions IR/TH que les missions foncières... La réalité étant tout autre, on pourra en déduire légitimement que cette fusion est un échec.

FO-DGFIP a questionné sur le pilotage du PELP qu'il est prévu de confier au responsable du CDIF, sachant que des réflexions sont engagées sur la fin de la fusion SIP/CDIF.

La Direction a indiqué que rien n'était encore déterminé quant à l'avenir du CDIF de Bordeaux, même si la réflexion la plus poussée pour l'instant était l'intégration du CDIF dans un SIP, mais en conservant sa forme propre. Dans cette option le PELP aurait alors un chef de service à part entière.

Vote « contre » de FO-DGFIP.

Déploiement du module MEMO intégré à l'application RIALTO

Ce module succède à Rialto-Investigations qui avait suscité un fort rejet de la part des vérificateurs. Pour la Direction, l'application vise à renforcer la professionnalisation du contrôle fiscal externe, en fait il s'agit de la normalisation du contrôle. Quant à sa valorisation avec une amélioration du confort de travail des agents, elle reste à démontrer.

FO-DGFIP a dénoncé l'aspect chronophage et contraignant de ce module qui n'est autre qu'un outil statistique et dont les vérificateurs et le chef de brigade ne retirent aucune plus-value.

FO-DGFIP revendique la suspension de la note du 22 juillet 2016.

Déménagement de la BCR à Mérignac

Ce déménagement n'a pour but que l'économie des loyers des locaux occupés aujourd'hui par la BCR. Profitant de la fermeture de la trésorerie de Mérignac la Direction y réinstalle la BCR.

FO-DGFIP voit peut-être là, la raison de ce qui a réellement motivé la fermeture de la trésorerie de Mérignac.

Détermination des plages des horaires variables Trésorerie de Cenon :

Les personnels avaient le choix entre deux propositions de la Direction. Le choix des agents est respecté.

Vote « abstention » de FO-DGFIP.

Intégration du pôle pénal interrégional

La DRFIP Gironde intègre au 1/1/2017 le pôle pénal interrégional mis en place à la DIRCOFI pour assurer l'animation pénale des directions locales de l'inter-région. Les dossiers à potentiel pénal (18 à 20 par an pour la DRFIP Gironde) seront transmis au pôle qui élaborera l'intégralité des dossiers de poursuites correctionnelles.

FO-DGFIP dénonce cette spécialisation qui n'a d'autre but que de centraliser l'action pénale.

BULLETIN D'ADHESION

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090 BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53

NOM : ----- **PRÉNOM :** -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :** -----%

AFFECTATION : -----